

Plan Communal de Sauvegarde (PCS) SERVICE TELEALERTE

La Commune de VILLEMOIRIEU dispose d'un PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE : plan de gestion de crise à l'échelle communale en cas de survenance d'évènements majeurs (plus d'info sur le site Internet : www.villemeoirieu.fr).

Dans le cadre de ce PCS, la Commune met en place un système d'appel en masse « TELEALERTE », afin de prévenir la population de façon rapide et simultanée, en cas d'évènement qui pourrait l'exposer à un risque, et donner les premières consignes adaptées.

L'outil que nous utilisons pour ce dispositif nous permet de prévenir la population pour toutes sortes de situations allant de la simple information liée à un évènement sans gravité mais imprévu, à l'alerte grave pour un sinistre qui nécessite une mise en sécurité des citoyens.

Ces appels peuvent concerner l'ensemble des habitants, ou seulement ceux d'un secteur en particulier, ou même une catégorie particulière (personnes sensibles, Etablissement Recevant du Public, entreprises...).

Vu la multitude d'opérateurs sur le marché aujourd'hui, nous n'avons pas de source fiable pour connaître tous les numéros de téléphone de nos administrés. Aussi, afin de rendre ce service opérationnel, **les foyers et les entreprises qui s'installent sur notre Commune ont la possibilité de compléter le formulaire prévu à cet effet, disponible en MAIRIE ou téléchargeable sur le site Internet.**

Un seul formulaire par famille (foyer) ou par établissement est à remplir, au nom de la personne qui se porte référente. Pour nous en faciliter le traitement, nous vous remercions d'y apporter le plus grand soin dans l'écriture.

Il existe différents moyens de vous prévenir en cas d'alerte : appel sur téléphone mobile ou fixe, sms, fax et courriel. Même si parmi ceux-ci nous utiliserons essentiellement **l'appel téléphonique et le sms**, il est recommandé de remplir le plus de champs possibles du formulaire.

Pour les 4 numéros de téléphone, **indiquer en 1 celui sur lequel vous souhaitez être contacté en priorité**. En cas d'alerte, si ce numéro ne décroche pas ou si l'appel n'est pas validé, après 2 répétitions l'automate poursuivra son action sur le téléphone n°2 et ainsi de suite. Ceci n'est valable que pour les informations « vocales ». Quant aux informations « texto », elles n'arriveront que sur le numéro indiqué dans le champ « sms ». Par conséquent, le numéro de votre téléphone portable devra figurer dans le champ « téléphone 1 – 2 – 3 ou 4 » **ET** dans le champ « sms ». L'expéditeur du sms apparaîtra sur votre téléphone comme « INFO MAIRIE ».

ATTENTION

Il convient de vous préciser que le premier numéro qui **décroche et valide la bonne réception du message** arrête le processus. C'est donc à celui qui reçoit et valide un appel ou qui reçoit un sms de prévenir les autres membres de sa famille, ou le personnel de son entreprise.

Il n'y a aucune obligation de compléter ce formulaire, mais nous ne pouvons que vous y encourager dans votre intérêt et surtout pour votre sécurité. Les données recueillies par ce formulaire restent confidentielles, elles ne seront diffusées à aucun tiers et ne seront utilisées que dans le cadre du service TELEALERTE.

Ces informations recueillies sont traitées conformément à la loi du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, qui vous donne notamment droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations vous concernant. Ce droit peut s'exercer à tout moment par courrier adressé en Mairie.